



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

31/03/2026

Procès-verbal n°11

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Marc WILLIAMSON.

Sont également présents : Boris ROTHERMUNDT (DTN par intérim), Céline LASSAIGNE (Directrice de la performance Softball), Vincent CASSIER (référént siège fédéral).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Frédéric GUERN, Thomas MALECOT.

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Listes des trente
2. Précisions d'organisation de rencontres en D2 Baseball et D1M Softball
3. Championnats de France 2026
4. Reports, inversions et changements de terrain

1. LISTES DES TRENTE

Conformément aux dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, Il est rappelé aux clubs engagés dans les championnats nationaux qu'ils disposent d'un délai maximal de **dix (10) jours avant la date de début de leur championnat** pour transmettre leur liste de trente joueurs. Cette transmission s'effectue via l'extraction du roster e-licence rattaché à la compétition concernée.

Les dates de transmission des listes de trente joueurs provisoires sont donc fixées comme suit pour chaque championnat national :

1. **D1 Féminine Softball : le jeudi 12 mars 2026 à 23h59** (début de championnat le 22 mars 2026)
2. **D1 Masculine Softball : le jeudi 19 mars 2026 à 23h59** (début de championnat le 29 mars 2026)
3. **D1 Baseball : le mercredi 25 mars 2026 à 23h59** (début de championnat le 4 avril 2026)
4. **D2 Baseball et D3 Baseball : le jeudi 02 avril 2026 à 23h59** (début de championnat le 12 avril 2026)

Dans les mêmes délais, les clubs doivent également **compléter la plateforme MyWBSC pour chacun des joueurs inscrits**, en y déposant une photographie récente au format portrait et en renseignant l'ensemble des caractéristiques demandées (numéro de maillot, position(s) défensive(s), côté de lancer et de frappe).

En application des dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, la CFS précise par ailleurs que les listes de trente définitives devront être transmises au plus tard le **lundi 27 avril 2026 à 23h59 pour les championnats de Softball** (D1 Féminine et D1 Masculine) et le **11 mai pour les championnats de Baseball** (D1 Baseball, D2 Baseball et D3 Baseball).

Il est également rappelé aux clubs leurs obligations en matière de transferts internationaux. Toute arrivée d'un joueur en provenance de l'étranger doit impérativement être déclarée au Secrétaire Général, à l'adresse licences@ffbs.fr ainsi qu'à la CFS conformément aux dispositions des articles 85 à 88 des Règlements Généraux de la Fédération. Le cas échéant, une demande officielle de transfert international doit en outre être effectuée auprès de la fédération et du club d'origine du joueur.

En conséquence, si un joueur figure sur la liste de trente provisoire sans que son transfert international n'ait été dûment déclaré et engagé selon les procédures en vigueur, la liste ne pourra pas être validée par la CFS.

Mise à jour - *les rosters sont en ligne sur myWBSC* :

- **D1 Féminine Softball** : Les six clubs engagés ont transmis leur liste de 30 provisoire dans le délai
- **D1 Masculine Softball** : Les huit clubs engagés ont transmis leur liste de 30 provisoire dans le délai
- **D1 Baseball** :
 - Béziers, Montpellier, PUC, Savigny et Toulouse : listes transmises dans le délais
 - La Rochelle et Sénart : listes transmises dans le délais, **avec, pour chacune d'entre-elles, le retrait d'un joueur non qualifié du fait de l'absence de demande préalable d'autorisation de transfert international**
 - Rouen : liste transmise hors délai, **la liste de 30 transmise est donc réputée définitive conformément aux dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération**

2. PRÉCISIONS D'ORGANISATION DE RENCONTRES EN D2 BASEBALL ET D1M SOFTBALL

La Commission Fédérale Sportive souhaite préciser que, dans une logique de meilleure équité sportive entre les équipes pour les rencontres de Division 1 Masculine Softball et de Division 2 Baseball, chaque journée de championnat sera organisée avec une alternance entre les statuts de recevant et de visiteur, compte tenu de l'organisation en simple round robin de leurs saisons régulières respectives.

Le club qui accueille les rencontres sur son terrain est déclaré recevant lors de la première rencontre puis visiteur lors de la deuxième rencontre et inversement pour l'équipe qui se déplace.

En complément, la CFS précise, si besoin était, que malgré cette disposition d'alternance, le club qui accueille les rencontres sur son terrain reste responsable de la fourniture des balles de match et du scorage pour les deux rencontres de la journée.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE 2026

La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission s'engage à informer dans les plus brefs délais, par mail, les clubs concernés dès la validation du contrôle effectué par les statisticiens.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

2ème journée - 29 mars 2026

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs COLOMBES WILDCATS - D1F0101: 11-4, RAS, rencontre homologuée

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs COLOMBES WILDCATS- D1F0102: 15-1, RAS, rencontre homologuée

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1F0103: 3-17, RAS, rencontre homologuée

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1F0104: 0-17 → Défaite par pénalité de Nice : 0-7, rencontre homologuée

Nice : Infractions aux règles concernant les joueurs sous extension de licence. (RG art. 161.2) - 4 joueuses sous extension de licence en jeu - Sanction : 150€ et défaite par pénalité

GRENOBLE GRIZZLYS vs PESSAC PANTHÈRES - D1F0105: 4-13, RAS, rencontre homologuée

GRENOBLE GRIZZLYS vs PESSAC PANTHÈRES - D1F0106: 2-10 → Défaite par pénalité de Grenoble : 0-7, rencontre homologuée

Grenoble : Infractions aux règles concernant les joueurs mutés. (RG art. 160.4) - 4 joueuses mutées en jeu - Sanction : 150€ et défaite par pénalité ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.1.6) - signature du manager - Sanction : 10€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL**1ère journée - 29 mars 2026**

ROUEN HUSKIES vs NOGENT SUR MARNE BANDITS - D1M0101: 5-11 → Défaite par pénalité de Rouen : 0-7, rencontre homologuée

Rouen : Infractions aux règles concernant les joueurs mutés. (RG art. 160.4) - 4 joueurs mutés en jeu - Sanction : 150€ et défaite par pénalité

NOGENT SUR MARNE BANDITS vs ROUEN HUSKIES - D1M0102: 4-5 → Défaite par pénalité de Rouen : 7-0, rencontre homologuée

Rouen : Infractions aux règles concernant les joueurs mutés. (RG art. 160.4) - 4 joueurs mutés en jeu - Sanction : 150€ et défaite par pénalité

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs PARIS UNIVERSITE CLUB - D1M0103: 17-2, RAS, rencontre homologuée

PARIS UNIVERSITE CLUB vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1M0104: 8-14, RAS, rencontre homologuée

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs NICE CAVIGAL - D1M0105: 3-4, rencontre homologuée

Nice : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match. (RG art. RP D1) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 100€

NICE CAVIGAL vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1M0106: 10-0, rencontre homologuée

Nice : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match. (RG art. RP D1) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 100€

CONTES COBRAS vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1M0107: 13-4, RAS, rencontre homologuée

GRENOBLE GRIZZLYS vs CONTES COBRAS - D1M0108: 0-10, RAS, rencontre homologuée

4. REPORTS, INVERSIONS ET CHANGEMENTS DE TERRAIN**Division 1 Baseball :**

Les clubs des **Lions de Savigny-sur-Orge** et des **Huskies de Rouen** ont fait une demande de report pour les rencontres de la J2 de Division 1 Baseball (rencontres n°D10207 & D10208).

Demande : Jouer les deux rencontres le dimanche 12 avril à partir de 11h.

REFUS CFS - Document reçu hors délai (RG art. 124)

Les clubs des **Lions de Savigny-sur-Orge** et des **Pirates de Béziers** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J12 de Division 1 Baseball (rencontre n°D11207).

Demande : Jouer la rencontre du samedi 25 juillet 2026 à 19h00.

ACCORD CFS**Division 1 Softball Féminin :**

Les clubs des **Wildcats de Colombes** et des **Panthères de Pessac** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J4 de Division 1 Féminine Softball (rencontres D1F0401 & D1F0402).

Demande : Jouer les rencontres du 19 avril à partir de 10h00.

ACCORD CFS

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE
Président de séance

Vincent CASSIER
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé. Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>*